

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20240624-2024-27-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Publication : 02/07/2024

OBJET :
**Communication relative
au Bilan carbone de
Seine Grands Lacs pour
l'année 2022**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le douze juin, se sont réunis à 15h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e. Conformément à l'article 9.5 des statuts de l'Établissement et selon les modalités fixées par la délibération du Comité syndical n° 2021-76/CS du 9 novembre, la réunion était accessible en visioconférence.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

François-Marie DIDIER,
Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Philippe GOUJON,
Patrice LECLERC,
Christophe NAJDOVSKI,

Au titre du Conseil de Paris :

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En téléconférence :

Josiane FISCHER,
Denis LARGHERO

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Philippe GUNDALL,

Au titre de l'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :

Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :

Annie DUCHENE

Nombre des membres
composant le
Comité syndical 31

En exercice 31

Présents à la
Séance 11

Représentés
par mandat 9

Absents 11

Étaient absents excusés :

*Vincent BEDU,
Sylvain RAIFAUD,
David ALPHAND,
Jean-Noël AQUA,
Pierre RABADAN,
Pénélope KOMITÈS,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Magalie THIBAUT,
Mohamed CHIKOUCHE,
Laurence COULON,*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Régis SARAZIN
François VAUGLIN donne pouvoir à Patrice LECLERC
Dan LERT donne pouvoir à Denis LARGHERO
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO
Bélaïde BEDREDDINE donne pouvoir à Patrice LECLERC
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Jean-Yves MARIN
Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Philippe GOUJON
Chantal DURAND donne pouvoir à Patrick OLLIER
Jean-Michel VIART donne pouvoir à Jean-Yves MARIN*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur DIDIER a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

1. Dans la continuité du bilan 2015

En 2015, l'EPTB a engagé la réalisation d'un bilan carbone pour évaluer l'impact de ses activités en termes d'émission de gaz à effet de serre et en déduire un plan d'actions afin de réduire l'empreinte carbone de son activité.

À l'époque, les émissions annuelles des activités de l'EPTB avaient été évaluées à 5 930 tonnes équivalent carbone, dont 30 % pour les activités courantes de l'EPTB et 70 % pour les travaux d'investissements réalisés en 2014 et plus particulièrement la rénovation du canal Seine.

En mars 2019, il a été décidé d'analyser les potentiels de production d'énergies renouvelables des principaux ouvrages et équipements de l'établissement.

Cette orientation se traduit aujourd'hui par l'étude de plusieurs projets de production d'énergie hydroélectrique et photovoltaïque.

En mai 2021, l'EPTB a formalisé son plan pluriannuel de transition énergétique (2021 – 2025). Ce plan vise d'une part à exploiter les potentiels des ouvrages et emprises de l'EPTB pour produire de l'énergie, et d'autre part à activer tous les leviers permettant en interne de réduire la consommation énergétique. Ces deux axes de travail viennent compléter les mesures de gestion durable et environnementale du patrimoine naturel et végétal de l'établissement.

2. Objectif : réaliser un bilan carbone tous les 3 ans et évaluer la politique énergétique de l'établissement

L'ambition de seine Grands Lacs est de réaliser un bilan carbone tous les 3 ans pour mesurer l'impact des mesures du plan de transition énergétique sur l'évolution des émissions de gaz à effet de serre de l'établissement.

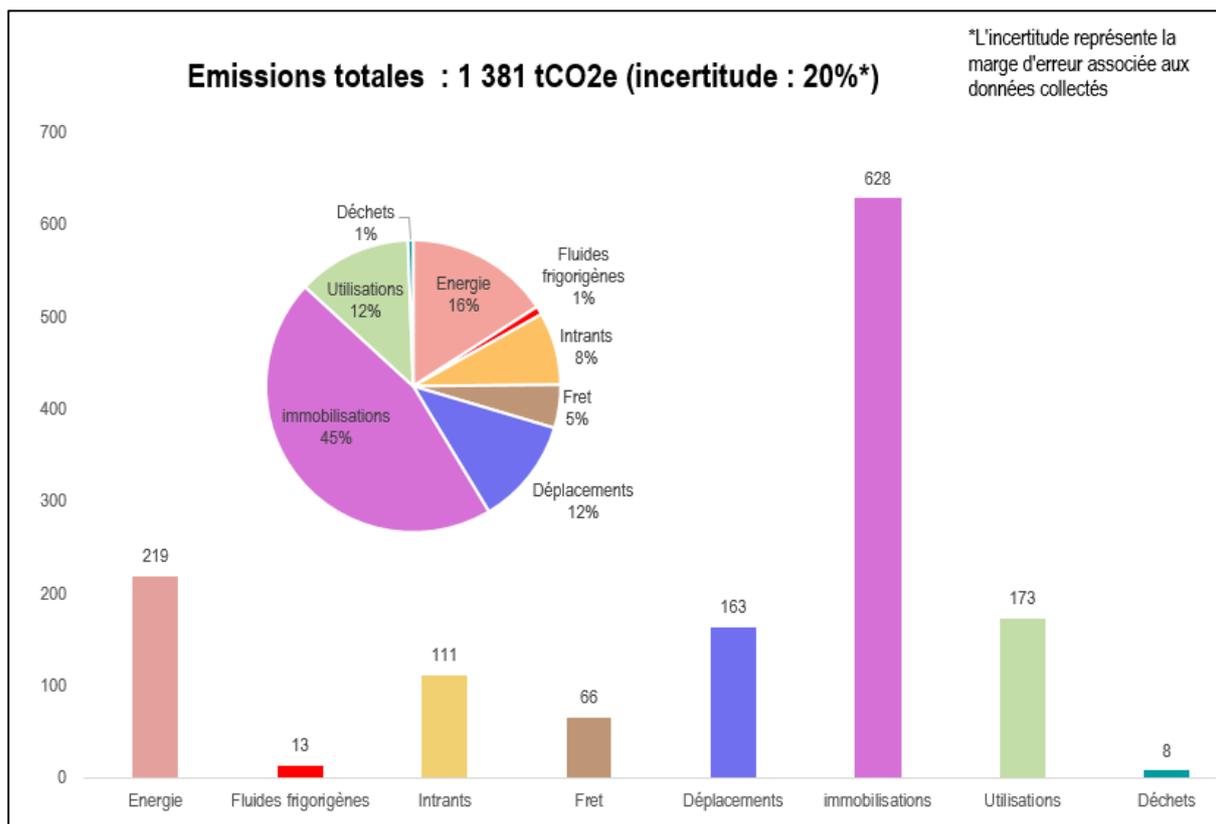
L'analyse de l'empreinte carbone de l'activité de l'EPTB devra prendre en compte le cycle long des équipements et matériaux utilisés, en vue d'orienter le travail de l'établissement sur des mesures les plus vertueuses possibles, et ainsi faciliter l'actualisation du plan de transition énergétique.

Des résultats positifs pour seine Grands Lacs

Les premiers résultats démontrent la pertinence de la politique énergétique de l'établissement.

Le gain global est en effet de **389 Teq CO₂** entre 2014 (1770 Teq CO₂) et 2022 (1381 Teq CO₂), soit une **baisse de 22 % des émissions**.

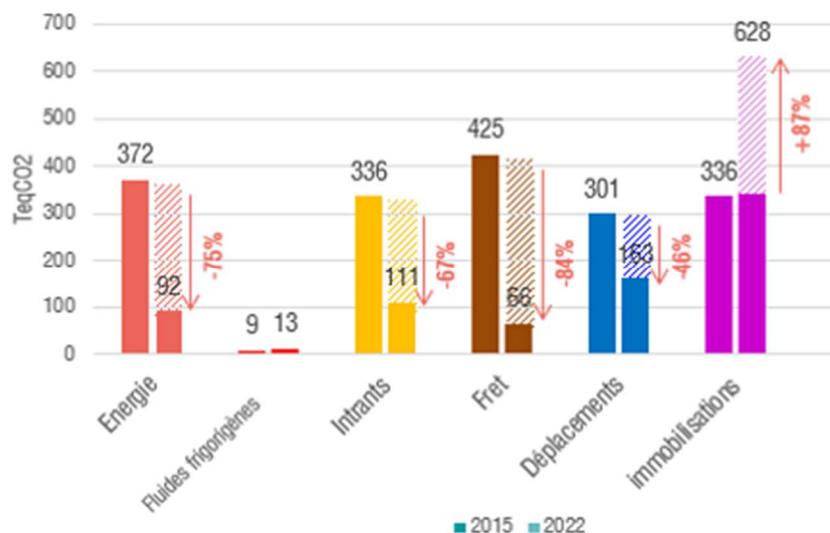
Ce résultat n'intègre pas le Bilan carbone du projet Seine-Bassée, qui fera l'objet d'un bilan propre dans le cadre de l'évaluation du projet.



Cependant, les résultats entre 2014 et 2022 peuvent être comparés, le bilan de 2014 ne tenant pas compte non plus des travaux exceptionnels (rénovation du canal Seine). Ainsi, **à périmètre constant** (car le périmètre du bilan 2022 était plus large), la **baisse des émissions est même de 39%** (1072 Teq CO2 contre 1770 Teq). **Cette trajectoire de baisse est conforme à la trajectoire de la Stratégie nationale Bas Carbone.**

Les points principaux identifiés sont les suivants :

- Une réduction de 84 % des émissions de GES sur le fret, comparativement à 2014 ;
- Une réduction de 41 % sur les consommations énergétiques principalement dues aux mesures d'amélioration de la performance énergétique des sites (travaux de rénovation énergétique, changement d'équipements de chauffage... etc.) ;
- Une réduction de 67% des émissions de GES sur les achats de biens et services ;
- Une augmentation de 87% du poste des immobilisations (1^{er} poste d'émission), principalement due à l'acquisition de biens durables conséquents (matériels informatiques, équipements, travaux de rénovation énergétique...etc.) dont les données n'ont pu être discrétisées par volume acquis. Cette augmentation est donc à nuancer puisqu'elle intègre en bonne partie les investissements dans les nouveaux lieux d'appels d'Eclaron et de Mathaux qui visent à économiser des dépenses énergétiques dans les années à venir.



L'évolution de la trajectoire est particulièrement encourageante et démontre l'importance des actions mises en œuvre par l'EPTB Seine Grands Lacs depuis sa première comptabilité carbone.

Afin de poursuivre ce travail, il appartient à l'EPTB de mettre en œuvre les moyens suffisants pour :

- Faciliter le suivi et la collecte des informations les plus qualitatives possibles dans l'objectif d'améliorer l'analyse des enseignements tirés (l'incertitude des résultats est liée à la collecte des données) ;
- Augmenter la fréquence de réalisation de son bilan des émissions gaz à effet de serre (BEGES).

3. Une approche par périmètres

Au-delà du bilan carbone de fonctionnement de l'établissement (1381 Teq CO₂), l'étude a permis de mettre en évidence des résultats différents en fonction des périmètres retenus :



Seine Grands Lacs

• 1 381 Tonnes équivalent CO₂ en 2022



Forêts (3 500 Ha)

• Flux de Carbone séquestré Forêts: 17 758 Teq



Lacs (10 000 Ha)

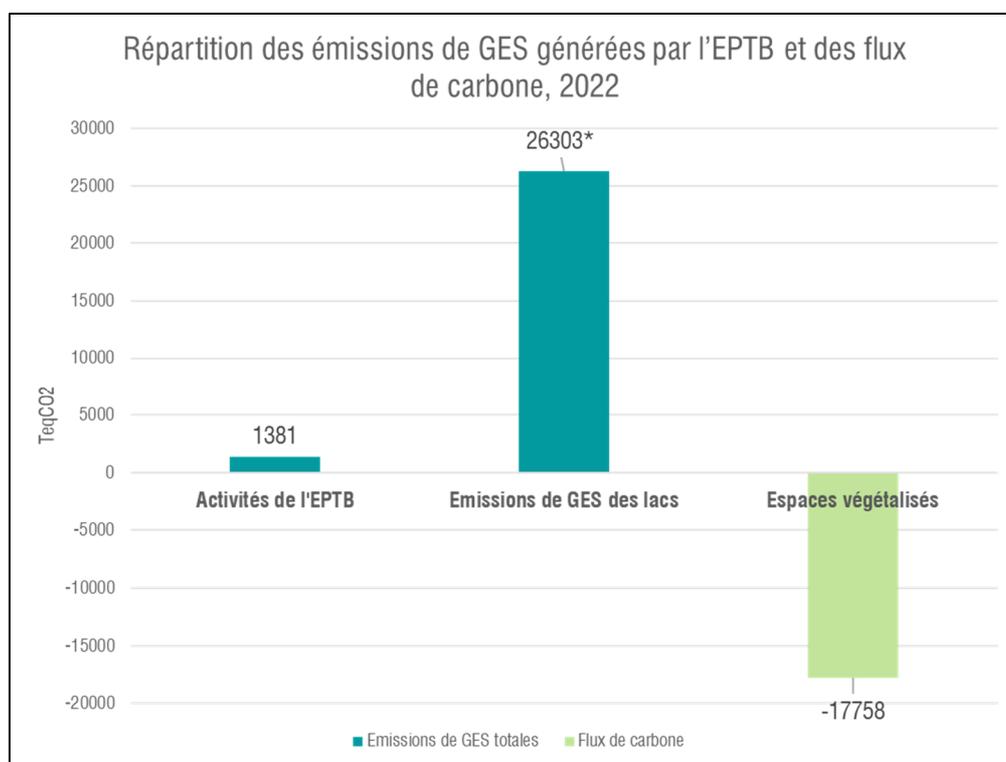
• Emission de 26 303 Teq (étude PIREN)

*En 2022, le flux de GES libéré par les lacs de Champagne (donc sans le lac de Pannecière) a été d'environ **26 303 tCO₂e**. (Extrapolation du résultat de l'étude « *les gaz à effet de serre des Grands Lacs de Seine* », PIREN SEINE, 2021).

Ces résultats sont issus de travaux de recherche réalisés sur la période avril 2019 / novembre 2020, et sont donc à confirmer sur une plus longue période d'étude. Ils correspondent au bilan du cycle annuel captation / émission de GES des lacs-réservoirs, qui se traduit par une émission nette (CO₂ et méthane), comme tous les lacs artificiels, mais relativement plus faible que les émissions constatées en moyenne dans le monde pour les lacs artificiels. La compréhension fine des processus physico-chimiques et biologiques en jeu reste à développer, en liaison avec le programme scientifique du PIREN

Seine, de manière à identifier s'il existe des possibilités d'adapter la gestion et l'exploitation des lacs pour minimiser ces émissions, sans préjudice de la bonne conduite des missions prioritaires des lacs-réservoirs (prévention des inondations et soutien des étiages).

A contrario, les pratiques d'aménagement forestier favorisent aujourd'hui l'augmentation de la capacité de séquestration carbone (le flux est donc positif). En 2022, ce flux carbone a permis de séquestrer environ **17 558 tCO₂e**.



Soit un résultat total, y compris le patrimoine (Forêts et lacs) de :

+ 1 381 Teq CO₂ (Fonctionnement de SGL)
+ 26 303 (Émissions lacs)
- 17 758 (Séquestration forêts)
= 9 926 Tonnes de CO₂ net émises / an

Il est enfin à noter que certains gains indirects de nos missions sur la limitation des GES n'ont pas été quantifiés : par exemple, le stockage carbone des zones d'expansions des crues, qui sont très souvent des zones humides, restaurées ou préservées grâce à notre action ; ou les émissions liées aux reconstructions évitées grâce à la prévention des inondations.

4. Un plan d'actions actualisé

Dans la continuité du plan pluriannuel de transition énergétique 2021-2025, cette étude définit 5 axes majeurs axés sur une thématique précise, déclinés en 21 actions particulières.

Ce plan d'action a été construit avec les collaborateurs internes et les référents principaux du projet, mobilisés de diverses manières :

- ✓ Participation à une journée collective de lancement du projet pour faciliter la mobilisation et la compréhension des enjeux ;
- ✓ Entretiens groupées et individuels pour la collecte des données ;
- ✓ Atelier collectif de co-construction du plan d'actions durant lequel les équipes ont pu être sensibilisées aux enjeux énergie-climat par la fresque du climat ;
- ✓ Entretiens individuels pour la spécification et l'opérationnalisation des actions.

Axe 1 : Sensibilisation	Impliquer les agents et les élus aux enjeux de transition
Axe 2 : Énergie	Renforcer la démarche de maîtrise de l'énergie sur les bâtiments et de développement des énergies renouvelables
Axe 3 : Mobilités	Optimiser et verdir les modes de déplacement
Axe 4 : Achats	Engager une gestion raisonnée des biens et services achetés et définir des filières de valorisation
Axe 5 : Patrimoine	Augmenter la capacité de séquestration carbone des projets portés par l'EPTB et en réduire les émissions de gaz à effet de serre

Ce plan d'actions sera intégré lors de la mise à jour des stratégies et plans existants (plan pluriannuel de transition énergétique, stratégie biodiversité, etc.). Il doit permettre de rester sur la trajectoire de baisse de la Stratégie nationale Bas-Carbone d'ici 2030.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de cette communication.

Le Comité syndical,

VU la note explicative de synthèse présentée ci-dessus ;

À l'unanimité,

DONNE ACTE à Monsieur le Président de sa communication relative au Bilan Carbone de l'EPTB Seine Grands Lacs pour l'année 2022.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr